

# Jalon 26

Des mécanismes aident à **prioriser démocratiquement** la ressource numérique en fonction des besoins

## Pourquoi ce jalon ?

---

- Une fois la réflexion sur la priorisation collective des usages bien amorcée par le groupe de travail (jalon 21), ce jalon acte la mise en place de mécanismes de priorisation collective pour répartir la ressource numérique.

## Niveau d'avancement

---

Mauvaise direction	<b>On est au point mort</b>	On se prépare	On est en route	On est bien avancés	Jalon atteint
--------------------	-----------------------------	---------------	-----------------	---------------------	---------------

## Qui doit être mobilisé ?

---

Voir jalon 21

## Comment pourrait-on s'y rendre ?

---

Les mécanismes de priorisation découleraient des résultats obtenus par le groupe de travail (jalon 21). Leur forme pourrait varier en fonction des parties prenantes impliquées, des valeurs prioritaires mises de l'avant et de l'approche adoptée (p. ex. par secteur, par usage, etc.).

Les enjeux propres au numérique et à la transition écologique évoluent très rapidement, et il est difficile d'imaginer précisément quelle serait la forme la plus adéquate pour les aborder. Parmi les pistes à explorer, il y pourrait y avoir :

- Un conseil du numérique, qui permettrait d'agir de manière transversale au sein des divers secteurs qui utilisent le numérique;
- Une assemblée citoyenne du numérique, à la manière de la Convention Citoyenne pour le Climat en France;
- Plus largement, un conseil de la transition, qui s'occuperait de la priorisation et des renoncements pour tous types de ressources, y compris numériques.

## Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement ?

---

- L'atteinte de ce jalon dépend directement du bon déroulement du jalon 21 et des conditions de matérialisation desdits mécanismes.
- Le Québec s'est récemment doté d'un nouveau ministère de la Cybersécurité et du Numérique, fruit d'une fusion entre Infrastructures technologiques Québec (ITQ) et le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information. Dédier un ministère aux questions numériques pourrait représenter une première opportunité pour l'accueil de ce mécanisme de gouvernance.

## Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

---

- **Le pouvoir accordé à ces mécanismes dans la prise de décision** : il existe à l'étranger des structures qui s'intéressent par exemple à réduire l'impact environnemental du numérique à l'échelle de la société, mais celles-ci demeurent bien souvent consultatives et n'ont que peu d'influence sur les secteurs visés.
- **Les freins identifiés dans le jalon 21 sont aussi pertinents ici** :
  - Ce jalon est très contre-tendanciel dans la mesure où l'ensemble des entreprises du secteur, comme les fournisseur-euse-s de téléphonie et d'accès à Internet, encouragent habituellement l'augmentation de la consommation liée au numérique. La logique de priorisation à l'échelle d'un territoire se heurte à d'importants enjeux d'acceptabilité sociale. Le potentiel succès d'une telle structure repose sur la sensibilisation suffisante des individus et des organisations aux enjeux environnementaux (jalon 1) ainsi qu'une bonne représentativité des parties prenantes de l'ensemble de la société québécoise au sein de la structure.
  - La question de la priorisation, ou d'une forme de renoncement, s'attaque directement à l'imaginaire de nos sociétés d'abondance et représente ainsi un blocage culturel fort à déverrouiller.
  - Le système économique dominant dans lequel nos sociétés évoluent multiplie les besoins et rend difficile la réflexion sur les objets et usages essentiels en gommant toute norme du suffisant par l'incitation perpétuelle à l'achat.
  - La répartition du numérique comme ressource ne semble pas encore avoir été explorée dans d'autres contextes. Les stratégies potentielles sont donc peu ou pas documentées dans une situation comparable.

## Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

---

- Cette logique de priorisation sociétale doit-elle s'opérer au sein d'une structure plus large et multisectorielle pour être légitime? En d'autres termes, la priorisation de la ressource numérique devrait-elle être traitée de façon distincte ou plutôt faisant partie d'un processus de priorisation de toutes ressources confondues dans un contexte de transition écologique?
- Quel est le niveau nécessaire d'implication de chaque partie prenante pour que la priorisation se fasse de manière réellement démocratique? Cette gestion peut-elle être confiée à des représentants politiques au sein d'une structure étatique? Doit-elle passer par des élu-e-s ou par des représentant-e-s tiré-e-s au sort?